

DOSSIER D'APPEL D'OFFRE : GIZ – SaRES

Achat, transport et installation d'un groupe électrogène de 90 KVA sur le système de la mini-AEP de Yatsé à Allakaye dans la région de Tahoua

Dossier N° 91179697

Mars 2024

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Sahel est confronté à une multitude de crises. La grande majorité (70 %) de la population vit dans des zones rurales et est confrontée à de nombreux défis interdépendants : des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë et chronique et de malnutrition, une pauvreté généralisée et un accès inégal aux services sociaux de base. En raison des inégalités de genre particulièrement fortes au Sahel, les femmes sont plus touchées par ces défis que les hommes.

Les conflits violents et les déplacements, l'instabilité politique et l'autoritarisme croissants, ainsi que les chocs économiques détériorent encore davantage le développement de la région. Alors que l'agriculture reste le socle des moyens de subsistance dans les zones rurales, où deux habitants sur trois vivent de l'agriculture et de l'élevage, les rendements sont faibles et plus d'un tiers des récoltes sont perdues chaque année. Dans un environnement caractérisé par la dégradation des terres, la hausse des températures, les sécheresses récurrentes, les inondations et l'irrégularité des précipitations, les moyens de subsistance des agriculteurs deviennent de plus en plus précaires. Dans les zones de conflit, les populations sont contraintes d'abandonner leurs sites agricoles ; La présence de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays accroît la pression sur les ressources naturelles ainsi que sur les infrastructures de base dans les zones accessibles. Les conflits liés à l'utilisation des ressources naturelles sont très répandus. Le changement climatique exacerbe l'insécurité alimentaire, menace les moyens de subsistance et exacerbe les causes des conflits.

Le BMZ s'engage à aider la région à surmonter ces défis. Dans le cadre de son engagement multilatéral au Sahel, le BMZ soutient l'Initiative pour la résilience au Sahel (SRI) du Programme alimentaire mondial (PAM) depuis 2018 ainsi que le programme Renforcement de la résilience au Sahel (BRS) du Fonds international des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) depuis 2019. Ce nouveau projet d'aide à la transition au développement « Renforcement de la résilience au Sahel » de la GIZ est conçu pour compléter le travail d'UNICEF et PAM dans des zones d'intervention sélectionnées dans quatre pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad).

Cette mission parallèle offre l'opportunité d'utiliser les forces comparatives des trois organisations que sont le PAM, l'UNICEF et la GIZ dans le cadre de l'aide humanitaire, du développement et de la paix (Nexus HDP). L'ISR, le BRS et ce projet travaillent donc dans les mêmes zones géographiques avec des groupes cibles qui se chevauchent. Le projet renforce les capacités locales en matière de gestion des ressources naturelles, de résolution des conflits liés aux GRN et de gestion des risques de catastrophe. S'appuyant sur les mesures de stabilisation prises dans le cadre du SRI et du BRS, il soutient la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à

une approche axée sur la sécurisation des moyens de subsistance et promeut la cohésion sociale.

L'objectif global de SARES est d'améliorer les capacités de résilience des communautés et des ménages dans les zones d'intervention conjointe de la GIZ, du PAM et de l'UNICEF au Burkina Faso, au Niger, au Mali et au Tchad en ce qui concerne la gouvernance des ressources naturelles et la résolution des conflits y relatifs, la cohésion sociale et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le projet SaRES repose sur quatre composantes :

- 1) Les capacités locales en matière de gouvernance des ressources naturelles et de résolution des conflits y relatifs sont améliorées.
- 2) Les conditions sociales et infrastructurelles préalables à l'amélioration des relations entre les groupes sont améliorées.
- 3) Les compétences des ménages agropastoraux et des groupements de producteurs pour la production, la transformation, la conservation et la commercialisation des produits agricoles et animaux riches en nutriments sont améliorées.
- 4) La coopération complémentaire entre le PAM, l'UNICEF et la GIZ est renforcée.

2. OBJECTIF DES TDR

Les présents Termes de Reference s'inscrivent dans le cadre d'améliorer la fourniture d'eau potable sur le système d'AEP multi-villages de Yatsé. En effet le système avait été conçu et réalisé avec comme choix, le pompage solaire photovoltaïque, après plus de 9 mois de mise en service il a été constaté une insuffisance de production pendant la saison hivernale, du au faible ensoleillement à cette période précise de l'année. Cette baisse de production n'est pas sans conséquence sur le quotidien des population bénéficiaire de cet important ouvrage.

Pour pallier ce problème, il est important de couplé le système photovoltaïque existant avec la thermique, qui consiste à la pose d'un groupe électrogène avec inverseur il permettra de basculer de l'énergie solaire à l'énergie thermique pendant les moments peut ensoleiller.

3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Il consiste à la fourniture, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène de 90 KVA, à moteur diesel 1500 tr/min monté sur skid avec réservoir incorporé, démarrage électrique et manuel y compris la fourniture, la pose et le raccordement d'un inverseur de source motorisé 4 pôles, 30A - 240 volts (groupe électrogène - générateur solaire) avec le coffret de commande et toutes sujétions.

La construction d'un local de groupe électrogène conformément au plan en annexe. Il comprend aussi la fourniture et la pose de portes et fenêtres, la mise à terre, peintures et toutes sujétions.

Le groupe serra installer est mis en service sur le système de la mini-AEP de Yatsé dans la commune de Allakaye.

4. PRESCRIPTION PARTICULIAIRE DU GROUPE ELECTROGENE DEMANDE

Il s'agit d'un groupe électrogène de 90 KVA.

Il est composé :

- D'un moteur diesel d'une fréquence de 50 Hz et ayant 1500 tours/mn ;
- D'un générateur de courant triphasé directement accouplé au moteur ;
- (50Hz-380V) ;
- D'un cadre de base commun sur lequel sont montés souplement le moteur et le générateur ; tubage et câblage. Le cadre sera installé sur un socle en béton armé ;
- D'une installation de distribution électrique (coffret) disposée séparément ;
- Système de refroidissement sera à l'air.

Le groupe sera équipé d'un réservoir, intégré sur le support transparent ou équipé d'un indicateur du niveau du carburant.

Le générateur sera construit pour les tensions nominales de 400 V – 50 Hz (tension secteur 380V). Un ajusteur de tension fait varier la tension nominale dans un domaine de $\pm 5\%$.

Le groupe électrogène sera doté de :

- Une sonde pour pression d'huile trop basse et température d'eau trop haute ;
- Un contact à clef : OFF/MARCHE/START ;
- Un bouton-poussoir : Display d'alarmes avec arrêt automatique en cas de pression d'huile trop basse, température d'eau trop haute, arrêt d'urgence ;
- Une lampe témoin : Pression d'huile, température d'eau, charge de batterie ;
- Un cadran de lecture : ampèremètre (3 ou 1), voltmètre + sélecteur, compteur horaire, fréquencemètre.

NB : une préférence est accordée aux groupes électrogènes tropicalisés dont les pièces de rechange sont facilement accessibles dans la zone du projet.

Récapitulatif des caractéristiques du groupe électrogène

Système		Yatsé
Puissance calculée de la pompe	[kW]	21.96

Puissance normalisée de la pompe équivalente [kW]	22
Puissance du groupe calculée [kVa]	87.1
Puissance du groupe retenue [kVa]	90
Tension [V]	380
Type de courant [-]	Triphasé
Fréquence [Hz]	50
Vitesse [tr/mn]	1500
Type de refroidissement [-]	Air
Carburant [-]	Gaz oil

5. Critère de sélection de l'offre

- a. Les soumissionnaires devront obligatoirement indiquer les caractéristiques du groupe électrogène qu'ils proposent (rendements, consommations, puissance, rendements garantis, etc.).
- b. Les moteurs seront conçus pour fonctionner dans les conditions climatiques de la zone (température, humidité) sans perte de puissance.

6. LIEU ET DURÉE

Le lieu de la prestation est le village de Yatsé, commune de Allakaye dans la région de Tahoua. La durée totale de la prestation est de **30 jours**, à compter de la date de la signature de bon de commande.

7. Portée de l'offre

La GIZ Niger lance un appel d'offres pour une prestation telle que décrite dans ce document. L'offre soumise doit être conforme aux conditions et instructions suivantes. Toute non-conformité entraînera le rejet de l'offre.

Soumissionnaires éligibles

Sont admis à participer à cet appel d'offres, les fournisseurs qui :

- Possèdent la documentation administrative et fiscale nécessaire au Niger: NIF, RCCM, ARF (**critère éliminatoire**)
- Disposent d'une expérience avérée d'un minimum de deux ans dans le domaine de livraison de **groupes électrogènes** ;
- Ont réalisé au moins trois (03) livraisons semblables durant les deux (02) dernières années auprès des institutions nationales et ou internationales avec preuves : nom de client, adresse, contact et copie de bon commande (**critère éliminatoire**);

Les fournisseurs ne remplissant pas ces conditions sont priés de s'abstenir.

Tous les participants au présent appel d'offres doivent traiter les détails de ces documents dans la plus stricte confidentialité.

Les soumissionnaires ne devront pas être sous le coup d'une déclaration d'inadmissibilité pour corruption ou manœuvres frauduleuses publié par l'Union Européenne et la GIZ.

8. Offre par Soumissionnaire

L'offre se présente en un (01) seul lot.

Le soumissionnaire supportera tous les frais liés à la préparation et à la remise de son offre et la GIZ ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les payer, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

9. Langue de l'offre

Tous les documents concernant l'offre seront rédigés en langue française.

10. Documents constitutifs de l'offre

L'Offre présentée par le soumissionnaire comprendra **une offre technique et une offre financière.**

A- Composition de l'offre technique :

L'offre technique se compose de documents ci-après :

- a) La description technique et détaillée de matériels demandés dans l'objet de ce marché, photos à l'appui. **(critère éliminatoire)**
- b) L'intégralité des pièces administratives et fiscales nécessaires au Niger. :
 - ✓ NIF ; **(critère éliminatoire)**
 - ✓ Registre de commerce ; **(critère éliminatoire)**
 - ✓ Attestation de régularité fiscale ; **(critère éliminatoire)**
- c) Des renseignements qui approuvent la qualification du soumissionnaire
 - Liste de références : il est exigé que le soumissionnaire a exécuté au moins trois (03) livraisons semblables durant les deux (02) dernières années auprès des institutions nationales et ou internationales et produire de preuves pour ces marchés (Copie de bon de commande ou de contrat à joindre). **(critère éliminatoire)**
- d) Une date de livraison.

B- Composition de l'offre financière :

L'offre financière contient le devis quantitatif chiffré, avec les différents totaux ; il doit être vérifié arithmétiquement et le total général doit être conforme au montant indiqué dans l'offre.

Toute offre n'ayant pas satisfait aux conditions ci-dessus énumérées sera déclarée non-conforme et rejetée.

11. Monnaie de l'Offre

Les prix unitaires et totaux seront libellés par le soumissionnaire en franc CFA.

12. Validité des Offres

Les offres resteront valides pendant une période de 90 jours calendaire.

13. Mode de présentation de l'Offre

L'offre technique **doit être séparée** de l'offre financière et les deux envoyés à l'adresse électronique suivant : NE_Quotation@giz.de

Tout dossier dépassant 15 Mo doit être envoyé soit par Zip soit par Files transfert et le prestataire doit communiquer à l'adresse NE_Quotation@giz.de le mot de passe du file transfert.

NB : Veuillez bien vouloir noter l'objet de la prestation avec le numéro **Prestation de service pour la fourniture et mise en service d'un groupe électrogène de 90 KVA sur le système de la mini-AEP de Yatsé à Allakaye dans la région de Tahoua**

Toute offre dont l'objet et / ou le numéro n'est pas correctement inscrit en objet du mail sera rejetée.

14. Adresse, Lieu et Date de remise des Offres

14.1 Adresse / Lieu

L'adresse de la GIZ à laquelle les offres devront être soumises :

Votre offre doit être envoyée par mail à l'adresse suivante :

NE_Quotation@giz.de

Objet du mail: DOSSIER N°91179697 Achat, transport et installation d'un groupe électrogène de 90 KVA sur le système de la mini-AEP de Yatsé à Allakaye dans la région de Tahoua

14.2 Date de remise des offres

Votre offre doit être envoyée par mail au plus tard le mardi 26/03/2024 à 18H00.

15. Examen des Offres

15.1 Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, la GIZ vérifiera que chaque offre :

- a) Est conforme aux conditions requises par les documents d'appel d'offres, particulièrement aux spécifications techniques ;

- b) Est complète surtout en ce qui concerne les pièces administratives et fiscales
- c) Présente toute information que la GIZ peut exiger.

15.2 Si une offre n'est pas conforme, elle sera rejetée par la GIZ et ne pourra pas, par la suite, devenir conforme par une correction ou un retrait de la divergence ou de la réserve qui la rende non conforme.

15.3 Ensuite, toutes les offres complètes et enregistrées conformément aux règles de ce DAO seront examinées selon les critères du point 5.

15.4 La GIZ n'est pas tenue d'accepter l'offre la plus basse ou toute autre offre sauf si cette dernière est conforme à toutes nos exigences techniques ; elle n'est pas non plus tenue responsable des dépenses ou des pertes susceptibles d'être supportées par un Soumissionnaire pendant la préparation de son offre ou tenue de les rembourser.

16. Correction des Erreurs

16.1 Les offres dont on a déterminé qu'elles sont conformes seront vérifiées par la GIZ pour en rectifier les erreurs de calcul. Les erreurs seront corrigées par la GIZ comme suit :

- a) Lorsqu'il y a une différence entre le montant en chiffres et celui en lettres, le montant en lettres fera foi ; et
- b) Lorsqu'il y a une différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que la GIZ estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le total tel qu'il est présenté prévaudra et le prix unitaire sera corrigé.

16.2 Le montant figurant dans l'offre sera rectifié par la GIZ conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs et, avec l'accord du soumissionnaire, sera réputé engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas le montant corrigé, son offre sera rejetée.

17. Corruption et manœuvres frauduleuses

La GIZ requiert des emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses apports financiers) ainsi que des soumissionnaires/fournisseurs/entreprises prenant part aux marchés qu'elle finance, d'observer les normes d'éthique les plus élevées lors de la passation et de l'exécution de ces marchés. A cet effet, la GIZ :

Définit comme suit les termes :

- "**corruption**" signifie le fait d'offrir, de donner, d'agréer ou de solliciter toute chose ayant une valeur dans le but d'influencer l'action d'un responsable dans le processus de passation et d'exécution du marché ; et
- "**mancœuvres frauduleuses**" signifient une présentation inexacte des faits dans le but d'influencer le processus de passation ou d'exécution du marché au détriment de l'emprunteur, et incluent la collusion entre soumissionnaires (avant ou après la soumission des offres) en vue de fixer les prix des offres à des niveaux artificiellement non concurrentiels et de priver l'emprunteur des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;

La GIZ rejettera toute proposition d'attribution du marché qui lui sera proposée ou qu'il aura approuvé sur la base d'informations incomplètes, inexactes ou fallacieuses fournies par l'emprunteur, ou s'il est établi, par décision d'un tribunal, ou à la suite d'une mission spéciale d'audit que le marché a été attribué à la suite de pratiques irrégulières. Dans ce cas, le soumissionnaire peut également se voir interdire toute participation aux projets financés par la GIZ.

NB : Les offres incomplètes ou arrivées après ces date et heure ne seront pas prises en considération.

La GIZ Niger se réserve le droit, de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Avis d'Appel d'Offres.

Annexes :

1. *Plan du local groupe électrogène*
2. *Cadre de devis*